

Participation mensuelle des familles basée sur le Quotient Familial

**COPIE de votre attestation de
quotient familial (QF) de janvier 2025
(CAF ou MSA)**

| | ECOLE Maternelle | ECOLE Elémentaire | COLLEGE | LYCEE |
|--|-----------------------------|------------------------------|-----------------|-----------------|
| Tranche A (QF de 0 € à 400 €) | 58.00 € | 55.00 € | 100.00 € | 107.00 € |
| Tranche B (QF de 401 € à 800 €) | 64.00 € | 62.00 € | 108.00 € | 115.00 € |
| Tranche C (QF de 801 € à 1 000 €) | 72.00 € | 70.00 € | 116.00 € | 123.00 € |
| Tranche D (QF de 1 001 € à 1 200 €) | 80.00 € | 78.00 € | 124.00 € | 131.00 € |
| Tranche E (QF de 1 201 € à 1 400 €) | 88.00 € | 86.00 € | 132.00 € | 139.00 € |
| Tranche F (QF de 1 401 € à 1 600 €) | 93.00 € | 90.00 € | 136.00 € | 143.00 € |
| Tranche G (QF au-delà de 1 600 €) | 98.00 € | 94.00 € | 144.00 € | 154.00 € |

Un tarif dégressif est appliqué à compter de 3^{ème} enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Saint Joseph
 15% pour le 3^{ème} enfant, 20% pour le 4^{ème} enfant
 25% pour le 5^{ème} enfant 30% pour le 6^{ème} enfant et au-delà

Cette participation assure l'entretien et la réparation des locaux, l'achat et l'entretien du matériel, le fonctionnement des services diocésains régionaux et nationaux de l'Enseignement Catholique, un forfait pour les consommables fournis aux élèves (cahier de TP, livres de poche...), une assurance permettant de garantir gratuitement la scolarité jusqu'au baccalauréat dans un établissement privé catholique en cas de décès ou d'invalidité totale de l'un des parents.

Assurance Scolaire et Extra-scolaire

L'assurance individuelle scolaire et extra-scolaire est obligatoire. Le coût de cette garantie est facturé avec vos frais de scolarité lors de la première facturation.

Pour tout renseignement complémentaire contacter le 02.41.88.01.79

Si vous ne souhaitez pas bénéficier des tarifs négociés, merci de fournir impérativement votre attestation d'assurance avant le 31/08/2025.

6.65 € / an

Association des Parents d'Elèves – A.P.E.L.

Tarif annuel unique de cotisation à l'A.P.E.L.

23.00 € / an

L'APEL est l'association représentative des parents auprès du chef d'établissement, des instances supérieures de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics.

Composée de parents bénévoles, elle fonctionne avec les ressources qu'elle se crée, participe activement à l'animation et à la vie de l'ensemble scolaire et apporte aux familles un ensemble de services.

La cotisation de 23€ est rajoutée à la contribution familiale sur la facture annuelle et reversée intégralement à l'association*.

Parmi les outils offerts aux parents adhérents par le mouvement des Apel : le magazine Famille & éducation, bimestriel d'information éducative et scolaire ; le site internet www.apel.fr ; la ligne d'écoute Apel service (01 46 90 09 60), qui permet aux parents de poser des questions à des spécialistes des questions éducatives et scolaires ; les actions portées par le service Information et conseil aux familles, en matière d'orientation, d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap...

En cas de départ anticipé, cette cotisation ne sera pas remboursée.

Demi-pension

| | ECOLE | | COLLEGE | LYCEE |
|-------------------------------|-------------------|--------------------|----------------|--------------|
| | Maternelle | Elémentaire | | |
| Coût unitaire du repas | 5.45 € | 5.65 € | 6.65 € | 6.65 € |

Accueil / Garderie ou étude - Coût unitaire

| ECOLE | | COLLEGE (étude du soir de 17h à 18h) |
|---|---|---|
| Accueil (matin de 7h30 à 8h15) | Garderie/étude (soir de 16h30 à 18h30) | |
| 1.20 € | 2.50 € | 2.50 € |

ATTENTION : Au-delà des créneaux mentionnés ci-dessus, chaque dépassement d'horaire sera facturé 15 €.

Manuels scolaires

| | LYCEE |
|--------------------------|--------------|
| Location annuelle | 60.00 € |